Envoyé en préfecture le 09/01/2023
Reçu en préfecture le 09/01/2023
Publié le
ID : 013-211300173-20230106-012023DEC-AU

DÉPARTEMENT
des BOUCHES-DU-RHÔNE

MAIRIE
DE
BOULBON
13150

DECISION DU MAIRE N° 1/2023

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE
Acquisition de l'application pour la dématérialisation
Des parutions légales

Le Maire de BOULBON,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération n°11/2022 du Conseil Municipal, en date du 10 mars 2022 reçue en sous-préfecture le 17 mars 2022, de délégation de pouvoir au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,
Vu le budget communal,
Considérant qu'il est proposé l'acquisition de l'application permettant l'affichage légal numérique pour une meilleure information à la population,
Vu la proposition de la Société IPSUMEDIA 438 bis Allée des platanes 13570 PLAN D'ORGON pour l'acquisition de l'application Legacy pour un montant de 3 840 € HT,
Vu la proposition de la Société IPSUMEDIA pour souscrire un contrat de service et maintenance application Legacy et équipement pour un montant mensuel de 55 € (soit 660 € HT par an)

DECIDE :

Article 1 : D'ACCEPTER la proposition de la Société IPSUMEDIA - 438 bis Allée des platanes 13570 PLAN D'ORGON pour l'acquisition de l'application Legacy pour un montant de 3 840 € HT, ainsi qu'un contrat de service et maintenance application et équipement pour un montant mensuel de 55 € (soit 660 € HT par an).

Article 3 : PRECISE que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale et Madame la Trésorière sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Arles au titre du contrôle de légalité.

Fait à Boulbon, le 6 janvier 2023

Le Maire :

Jérémie BECCIU

MAIRIE DE BOULBON (Bouches-du-Rhône)